

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MAI 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **jeudi 21 mai 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Vendredi 29 mai 2026**

Objet de la délibération :

50 – ACQUISITION PARCELLE AB0191 - 11 RUE DE L'ISLE (application du droit de préemption)

Le jeudi 28 mai 2026 à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AUBOIS Pascale, Mme BOUCHET Marie, M. COLLIGNON Antoine, Mme HARMAND Elisa, Mme HUOT Apolline, Mme HUSSON Anne, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, Mme LHUIRE Laurence, Mme MARC Laurence, M. MATHIEU Jérôme, M. MERCIER François, M. MOUGEOT Jonathan, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : Mme DIDIER Agnès (donne pouvoir à Mme LHUIRE Laurence), M. LEFEBVRE Serge (donne pouvoir à M. MERCIER François)

Secrétaire de séance : M. ADNET Yannick

Vu le code de l'Urbanisme et ses articles L210-1 et suivants, ainsi que son article L300-1,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner émise par Maître Philippe HEUBERGER et reçue par nos services le 25 avril 2025 et référencée DIA 055 351 25 C0016, portant sur la vente d'un immeuble situé sur la parcelle cadastrale AB0191, située au 11 rue de l'Isle pour une superficie de 75m², vendue au prix de 55 000€ et à l'état libre,

Vu la délibération du 27 septembre 2007, confirmant l'institution du droit de préemption urbain dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°15 du 4 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire d'exercer ou de déléguer le droit de préemption pour la mandature 2020-2026,

Vu l'avis daté du 23 juin 2025 de France Domaines n° 2025-55351-44180 sur la valeur vénale de ce bien arbitrée à 25 000€,

Considérant l'objet de la convention établie avec l'EPFGE en date du 10 mars 2021, à savoir :

« Le projet d'initiative publique porté par la Commune consiste à réaliser ou à faire réaliser une opération d'amélioration d'un quartier, nécessitant la modification d'axes routiers principaux. Pour cela, il faut obligatoirement démolir des bâtiments anciens et relativement dégradés, localisés rue de l'Isle. Cet espace libéré va permettre d'élargir considérablement la rue, de la rendre à double sens et de limiter le risque routier. En parallèle la rue du Luxembourg, aboutissant directement sur la place de la mairie et actuellement peu qualitative et sujette à de nombreuses nuisances, s'en trouvera apaisée. Cet aménagement permettra un meilleur développement des commerces présents, ce qui profitera à l'ensemble du centre-bourg.

Envoyé en préfecture le 30/05/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 055-215503517-20260528-DELIB202650-DE



Conformément à tous les prérequis préalablement mentionnés, le Maire informe le conseil municipal qu'il a exercé son droit de préemption urbain au prix de 25 000.00 €uros sur la parcelle AB 0191 sise 11 rue de l'Isle le 1^{er} octobre 2025, propriété de Monsieur Djamel HACHEMI et Madame Halima BENYAHIA.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la valeur d'achat du bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité

VALIDE l'achat de la parcelle cadastrée AB0191 – 11 Rue de l'Isle pour un montant de 25 000.00 €uros

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 29 mai 2026 et publication ou notification
le 29 mai 2026

MONTMEDY, le 29 mai 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 29 mai 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD